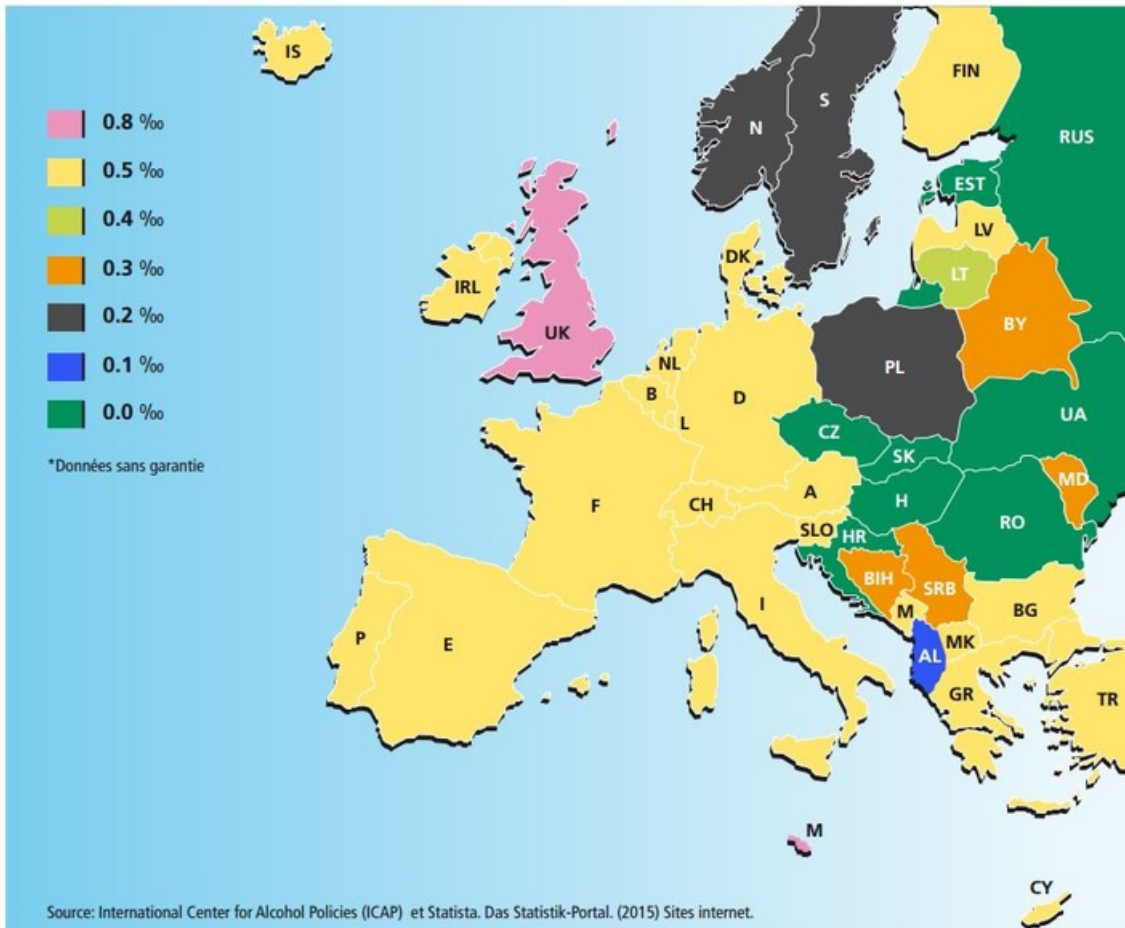


02.07.2015 - 10:00 Uhr

Addiction Suisse Taux d'alcool en Europe: mieux vaut vérifier

Comparaison de **taux légaux d'alcool**
 dans différents pays (état 2015)*

ADDICTION | SUISSE



Lausanne (ots) -

La période estivale est celle des voyages, y compris sur les routes. Les automobilistes et motocyclistes doivent connaître les limites d'alcoolémie applicables dans les différents pays visités. Addiction Suisse en présente ici une liste actualisée. Reste que, pour ne prendre aucun risque, il suffit de renoncer totalement à l'alcool avant de prendre la route.

Les pays européens appliquent sur leurs routes une limite de 0,5 pour mille ou moins. Seule la Grande-Bretagne et Malte tolèrent encore 0,8 pour mille. Des changements récents sont observés en Europe de l'Est. Ainsi, la Serbie est-elle passée cette année de 0,5 à 0,3 pour mille, l'Albanie de 0,0 à 0,1 et la Moldavie de 0,0 à 0,3 pour mille. Dans plusieurs pays de l'Europe de l'Est, comme en Hongrie, Croatie, République Tchèque ou en Roumanie, c'est la tolérance zéro qui prévaut.

La limite de 0,5 pour mille est appliquée en Suisse et dans les pays voisins, mais aussi au Portugal, en Espagne ou en Grèce. La Suède, la Norvège et la Pologne ont quant à elles une limite de 0,2 pour mille.

Manque de connaissance des limites autorisées Selon le bpa - Bureau de prévention des accidents, seuls 69% de tous les automobilistes interrogés en 2014 connaissaient la limite d'alcool dans le sang de 0,5 pour mille. Lors de l'introduction de cette limite il y a dix ans, ils étaient 92% à le savoir.

Les nouveaux conducteurs actuels connaissant mieux la limite générale de 0,5 pour mille que les autres usagers de la route : 83% la connaissent ; chez les moins de 30 ans ayant un permis de conduire à l'essai, ils sont même 96%. Ces derniers sont toutefois soumis à des règles plus strictes durant les trois années de probation. Depuis début 2014, les nouveaux conducteurs, quel que soit leur âge, ne peuvent conduire que s'ils n'ont pas bu d'alcool du tout.

L'alcool réduit les capacités, déjà avec de petites quantités A partir de 0,5 pour mille, il n'est plus autorisé de conduire. Mais des

risquent existant avec de plus petites quantités. L'attention est déjà réduite à 0,2 pour mille. C'est pourquoi Addiction Suisse conseille de ne pas conduire après avoir consommé de l'alcool.

A partir de 0,5 pour mille, il n'est plus possible de réagir rapidement et de manière adéquate dans des situations critiques. A partir d'environ 1 pour mille, toute situation devient risquée.

Très vite trop

Il est difficile d'estimer son propre taux d'alcool, ce d'autant plus que la même quantité d'alcool ne produit pas la même concentration d'alcool dans le sang chez tout le monde. Le sexe, l'âge ou la prise d'aliments jouent un rôle. On peut très vite dépasser la limite. Pour exemple, une femme de 60 kg buvant sans manger 2 dl de vin (soit 2 verres) aura déjà un taux d'alcool dans le sang de 0,6 pour mille.

Infos et liens:

* La carte de l'Europe avec les limites de taux d'alcool est disponible sur www.addictionsuisse.ch. dans la rubrique "Faits et Chiffres" <http://www.addictionsuisse.ch/faits-et-chiffres/alcool/circulation-routiere/taux-legaux-dalcool/>

* Pour répondre à la question des quantités limite dans la circulation routière, Addiction Suisse met la brochure suivante à disposition: Apéro et alcool. <http://shop.addictionsuisse.ch/download/c288b6ceed3e3572e4f9549fc10976e641c613d6.pdf>

* www.alcooldanslecorps.ch

La Fondation Addiction Suisse est un centre de compétences national dans le domaine des addictions. Elle est active dans la recherche, conçoit des projets de prévention et s'engage pour un politique de santé. Le but de la fondation est de prévenir ou d'atténuer les problèmes issus de la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives ou liés au jeux de hasard et à l'usage de l'internet. Plus de 200'000 personnes soutiennent notre ONG.

Plus d'informations sur notre site internet www.addictionsuisse.ch

Vous trouverez le présent communiqué de presse sur : www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiques-de-presse

Contact:

Corine Kibora
Porte-parole
ckibora@addictionsuisse.ch
Tél.: 021 321 29 75

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100775131> abgerufen werden.